

26 SEP. 2025

Nom : LEVIEUX

N°

Prénom : VÉRONIQUE

Numéro national : 62. M. 15 - 262. 85

Adresse : Avenue du J.-Day 23/Bte. 1 - 1140 EVERE

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS
1) Vice-présidente à la Sci de Crimination
2) Administratrice (Vice-Présidente) à la Sci de Crimination
3) Administratrice à l'intercommunale d'Innovation
SCRL
4) Administratrice (Présidente) à l'ACE EVERE ASBL
FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

- Administratrice de l'ASBL "La Grumette"
- Déléguée à l'AG de l'ERIP
- Membre du conseil de l'ASBL "Les Amis de la
Ludothèque d'EVERE"
- Membre du Conseil d'Administration de l'ASBL "MA MAISON"
- Présidente du Conseil Consultatif de la Solidarité entre les Peuples
- " " " " " du Développement Durable
- Membre du Conseil d'Administration de l'ENCREA¹
- Membre du Conseil Consultatif de la Participation Citoyenne

¹y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l’activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

- ctions de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et biconnunautaire ou communal ;
 2. d'un mandat exécutif ;
 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, biconnunautaire ou local ;
 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électorales ou non.

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

1) Femmes Prevoyantes Sociétaires du
BRAZAN - SORALIA.
Membre du Conseil d'Administration

2) Administratrice à GEFENERE

ENTRE. - INGER

26 SEP. 2025

N°

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littéra b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

Fait à ENCRE le 24/09/2025

Nombre d'annexes : 4

Signature

ta encre
mbre d'annexes : 4
nature 

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

EVERE

26 SEP. 2025